

Modèles de lettre Justice

Contester les honoraires et frais du notaire



[EXPLICATIONS]

Sauf pour ses interventions en tant que conseil, les activités du notaire sont soumises à un tarif national fixé par le décret du 8 mars 1978, qui a fait l'objet d'une actualisation par un arrêté du 26 février 2016.

Si vous êtes surpris par le montant des émoluments et des honoraires du notaire, demandez -lui des explications.

Si vous n'êtes toujours pas d'accord avec le montant demandé, et que vous souhaitez le faire vérifier, c'est tout à fait possible en vous adressant à la chambre des notaires. Le président ou le notaire chargé de vérifier l'application des tarifs vous fera connaître son avis. S'il estime que le notaire s'est trompé, il lui demandera de vous restituer le trop-perçu.

Si vous n'obtenez pas satisfaction auprès de la chambre des notaires, vous pouvez faire une « demande de taxe » devant le tribunal d'instance (jusqu'à 10000€, sans obligation de prendre un avocat) ou le tribunal de grande instance (au-delà de 10000€, avec un avocat) dans le ressort duquel votre notaire exerce. La demande de taxe doit être engagée moins de 5 ans après avoir payé votre notaire.

MODELE DE DEMANDE DE VERIFICATION DES EMOLUMENTS ET FRAIS DE NOTAIRE A LA CHAMBRE DES NOTAIRES

[Nom & prénom] Le [date]

[Adresse]

à Adresse d'envoi

Madame, Monsieur le Président,

Par la présente, je sou mets à votre bienveillance le litige que je rencontre avec mon notaire, Maître (nom, prénom, adresse). En effet, je constate que le montant de la note finale que j'ai réglée s'é lève à (précisez les circonstances et les faits précis).

A la suite de quoi, j'ai maintes fois tenté d'échanger avec Maître (nom) afin de démêler le différend qui nous oppose, comme vous pourrez le constater par les copies des courriers recommandés avec accusé de réception jointes à cette lettre.

Ignorant toutes mes tentatives, maître (nom) ne me répond plus ; il ne me reste d'autre choix que de vous soumettre ce dossier. Je vous serai donc obligé de bien vouloir m'indiquer si maître (nom) n'a pas dépassé le tarif des notaires et s'il n'a pas exagéré ses émoluments et honoraires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance des meilleurs sentiments.

(Signature)